Mardi 27 septembre 2011

Courrier à la Direction des Ressources Humaines

Lundi 19 septembre, le SNOP FO a transmis un courrier à Edmond Graszk, sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels (SG/DRH/SGP/EMC).
Nos camarades de Calais mettent de nouveau la pression sur l'administration centrale, pour que celle-ci relance le dossier indiciaire auprès de la DGAFP.
Ce dossier concerne la totalité des lieutenants, qu'ils soient en GPM ou en Ports Décentralisés.
Faisons en sorte qu'il aboutisse car nous pensons qu'il est bien d'avoir des revendications, mais qu'il est encore mieux de les faire aboutir.
Courrier du 19 septembre 2011 à EMC (cliquez)
Eric

Samedi 24 septembre 2011

Compte rendu réunion UPF du 21 septembre 2011

Une réunion s'est tenue au siège de l'UPF le 21 septembre 2011 au sujet du protocole annexé à la CCNU.
La CGT poursuit logiquement le blocage du texte malgré l'abandon d'une de ses deux revendications et les nouvelles propositions de l'UPF.

En effet, l'UPF et les directions des ports ne souhaitent pas payer les heures de nuit, les dimanches travaillés ainsi que les jours fériés autrement que par le forfait sous la forme des primes de poste telles que nous les connaissons aujourd'hui.
Le SNOP-FO tout en émettant quelques réserves sur des points particuliers du texte reste cependant en accord avec sa rédaction générale telle que nous la connaissions avant la période estivale.
Compte rendu de la réunion UPF du 21 septembre 2011
Ci dessous le texte finalisé en décembre 2010 et servant de base de négociation à la réunion.
Projet de protocole d'accord annexé à la CCNU, version décembre 2010
Ces textes sont également dans la "Bibliothèque" à la rubrique "CCNU". Vous y retrouverez également les comptes rendus des précédentes réunions.
Dans la rubrique "Archives" et à suivre une information publiée en mai dernier sur le protocole et la CCNU (lien)
Christian

Jeudi 22 septembre 2011

GIPA 2011

Le sigle GIPA veut dire Garanti Individuelle du Pouvoir d'Achat. Les services viennent de recevoir les consignes de mise en œuvre de la GIPA au titre de 2011.
Vous trouverez sous les liens à suivre, la note de la ministre en date du 7 septembre 2011 ainsi qu'un petit simulateur qui vous permettra de calculer le montant de la prime qui vous sera versée au titre de cette "garantie", en décembre prochain.
Sont principalement concernés, les officiers qui sont à l'échelon sommital depuis plusieurs années, la période de référence étant de décembre 2006 à décembre 2010.
Pour exemple, un lieutenant à l'échelon maximal de la classe normale depuis décembre 2006, touchera une prime de 739 euros en décembre prochain.
Vous trouverez votre indice nouveau majoré sur votre fiche de salaire dans la case "indice ou nb d'heures"
Note GIPA de la ministre du 7 septembre 2011
Simulateur GIPA 2011
Je vous rajoute le petit mode d'emploi de la GIPA, mode d'emploi qui se trouvait déjà dans la bibliothèque à la rubrique "Salaires et primes"
Vous pouvez également relire le décret 2011-474 du 28 avril 2011 sur la G.I.P.A toujours dans la bibliothèque

C'est pour toi mon DD!

Eric

Mercredi 21 septembre 2011

Quelques "brèves"

Les mises sous plis ont eu lieu hier, et là de sacrées surprises. Comme en Corse, l'administration fait voter les morts (paix à leurs âmes). Certains officiers qui ont muté il y a plusieurs années, sont toujours dans leurs ports d'origine et non dans leurs ports actuels. Pour exemple, un qui a quitté Le Havre depuis plus de dix ans et qui y est toujours alors qu'en réalité il est à Marseille. Tous les Calaisiens qui sont à Boulogne, certains qui votent à deux endroits et le must, nos trois camarades Mahorais qui eux ont carrément été oubliés sur les listes. Ah si j'oubliais, il y avait un secrétaire administratif qui votait chez nous et la totalité des stagiaires arrivés il y a 3 semaines, alors qu'ils ne pourront voter pour les CAP qu'une fois titulaire.
En clair un vaste bordel. Nous pourrions nous poser la question de savoir si tout le monde avait reçu les matériels de vote il y a 3 ans.
Bien, mais l'essentiel est que vous receviez vos enveloppes à l'heure. Alors n'oubliez pas de les renvoyer aussitôt et surtout sans ratures, rajouts et autres gribouillis, sous peine d'irrecevabilité.
Vous retrouverez dans cet encart, notre profession de foi pour les élections dans les jours à venir. Nous l'avons rédigé autour des acquis de ces 3 dernières années et non sur les volontés que nous pourrions tous avoir. Nous pensons qu'il est bien d'avoir des revendications, mais qu'il est encore mieux de les faire aboutir. Même si l'on peut toujours espérer avoir plus, il est déjà bien d'avoir obtenu ces avancées par les temps qui courent.
La réunion avec l'UPF concernant le protocole annexé à la CCNU a eu lieu ce matin. Nous le mettrons en ligne d'ici un ou deux jours, le temps que les adhérents du SNOP FO qui viennent de le recevoir, en prennent connaissance.
Pour finir, l'assemblée générale du SNOP FO se déroulera le jeudi 12 janvier 2012 au siège de la fédération. Ceux qui souhaitent participer, peuvent dès à présent bloquer la date.
Pensez à voter et à faire voter pour vos représentants SNOP FO. C'est vous et vous seuls qui nous permettrez de vous représenter.
Eric

Dimanche 18 septembre 2011

Vote par correspondance

Le 20 octobre 2011 se dérouleront les élections CAP pour l'ensemble de la Fonction Publique de l'Etat.
Ce jour là, les fonctionnaires d'Etat devront se rendre dans les bureaux de vote installés dans leurs services.
Notre corps étant atypique à plus d'un titre, comprenant des personnels en détachement, des unités avec un seul agent, des unités outre mer mais aussi des personnels postés, le vote par correspondance est à l'évidence le meilleur moyen pour que nos votes arrivent avant la date fatidique dans les urnes du ministère.
Les 20 et 21 septembre auront lieu les mises sous plis des professions de foi et des bulletins de vote.
Vous devriez recevoir dans vos unités, les enveloppes nominatives, à compter du lundi 26 septembre.
N'attendez pas pour renvoyer votre enveloppe contenant votre vote. Celle ci doit arriver tour Pascal B avant 17 heures le jeudi 20 octobre 2011. Dans le cas contraire, votre vote ne sera pas pris en compte.
Pour ne pas oublier de voter, renvoyez votre enveloppe dès réception.
Concernant le vote par correspondance, la procédure est simple mais stricte, sous peine de nullité.
L'électeur insère son bulletin de vote dans une première enveloppe, dite « enveloppe n° 1 », qui ne doit comporter aucune mention ni signe distinctif. L'électeur glisse cette enveloppe, préalablement cachetée, dans une deuxième enveloppe, dite « enveloppe n° 2 », qui doit comporter son nom, prénoms, affectation et signature. Ce pli, également cacheté, est placé dans une troisième enveloppe, dite « enveloppe n° 3 », que l'électeur adresse au ministère.
Cette procédure est expliquée dans l'arrêté du ministère du Travail et de la Santé, du 13 juillet 2011, publiée au J.O le 18 août. (Lien)
N'oubliez pas pour **les stagiaires en ports décentralisés** et pour **tous les officiers de port titulaires**, que vous voterez également ce jour là, pour le Comité Technique Ministériel.
Les officiers de port seront représentés sur la liste CTM de la fédération Force Ouvrière
Eric

Mardi 13 septembre 2011

Déraillements en chaine

Le port de Calais vient de vivre en 72 heures, 3 déraillements successifs de convois ferroviaires.
Le premier qui s'est déroulé vendredi 9 septembre vers 0300 a été suivi de deux autres dans la nuit de dimanche à lundi, respectivement vers 2330 et 0400.
Bien qu'impressionnant pour le second déraillement, celui ci étant chargé d'environ 260 véhicules de marque Française et destinés au marché Britannique, ces accidents n'ont fait aucun blessé.
Les convois vides ont pu reprendre leurs routes après leurs remises sur rails mais le convoi chargé est quant à lui toujours immobilisé.
Ces 3 accidents ont rappelé aux officiers de port les particularités des voies ferrées portuaires et leurs ont permis de se replonger dans le titre V du code des transports partie législative et le livre IV de la partie réglementaire du code des ports maritimes.

Eric

Dimanche 11 septembre 2011

Prime d'intéressement

Le 1er septembre est paru au journal officiel, le décret 2011-1038 du 29 août 2011 instituant une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les administrations de l'Etat.
Il est paru également le même jour, la circulaire du 29 août 2011 relative à la mise en place d'une prime d'intéressement collective des services dans les administrations de l'Etat et ses établissements publics.
Vous retrouverez ces différents textes dans la bibliothèque mais également sous les liens suivants
Décret n°2011-1038 du 29 août 2011
Circulaire du 29 août 2011 prime d'intéressement
Eric

Vendredi 9 septembre 2011

Force Ouvrière seconde force syndicale

Les résultats officiels et définitifs de l'ensemble des CAP s'étant déroulées dans la fonction publique d'Etat ces trois dernières années viennent d'être publiées.
Force ouvrière est la seconde force syndicale de la fonction publique derrière ..... la FSU.
De plus en plus d'agents rejoignent nos rangs.
Faites comme eux, rejoignez nous le 20 octobre prochain en votant pour les listes SNOP FO
A lire ici la publication officielle des résultats des CAP.
Eric